

[Texte]

5.(1) The Minister shall take appropriate measures to implement the multiculturalism policy of Canada and, without limiting the generality of the foregoing, shall

(a) engage in an ongoing consultation with ethnocultural communities and multicultural organizations in finding the best means to achieve a multicultural policy;

Amendment negated.

Mr. Greenaway: I move that clause 5 of the bill be amended by striking out line 13 on page 5 and substituting the following therefor:

of the foregoing, shall

• 1605

Amendment negated.

The Chairman: Are there further amendments to clause 5?

Mr. Jourdenais: I move that clause 5 of Bill C-93 be amended (a) by striking out lines 40 to 42 on page 5 and substituting the following:

(g) assist ethnocultural minority communities to conduct activities with a view to overcoming any discriminatory barrier and, in particular, discrimination based on race or national or ethnic origin;

Amendment agreed to.

Mr. Jourdenais: And (b), by striking out line 45 on page 5 and substituting the following:

serving, enhancing and promoting multiculturalism in

Amendment agreed to.

The Chairman: Are there further amendments to clause 5?

Mr. Greenaway: Yes, Mr. Chairman. Item 24, clause 5, lines 6 to 9, page 6. I move that clause 5 of the bill be amended by striking out lines 6 to 9 inclusively on page 6 and substituting the following therefor:

(2) The Minister shall engage in ongoing dialogue with all provinces and territories respecting the implementation of the multiculturalism policy of Canada and may enter into an agreement or arrangement with any province or territory further thereto.

Amendment negated.

The Chairman: Are there any further amendments to clause 5?

Mr. Greenaway: Yes, Mr. Chairman, item 25. I move that Bill C-93 be amended in clause 5 by striking out lines 6 to 9 at page 6 and substituting the following therefor:

[Traduction]

5.(1) Le ministre prend les mesures indiquées pour mettre en oeuvre la politique canadienne du multiculturalisme et veille notamment à:

a) tenir des consultations permanentes avec les collectivités ethnoculturelles et les organisations multiculturelles pour déterminer les meilleurs moyens de réaliser la politique du multiculturalisme;

L'amendement est rejeté.

M. Greenaway: Je propose que l'article 5 du projet de loi C-93 soit modifié en retranchant la ligne 11 page 5 et en la remplaçant par ce qui suit:

veille notamment à

L'amendement est rejeté.

Le président: Y a-t-il d'autres amendements à l'article 5?

M. Jourdenais: Il est proposé que l'article 5 du projet de loi C-93 soit modifié par a) substitution, aux lignes 42 et 43 page 5 de ce qui suit:

g) aider les minorités ethnoculturelles à oeuvrer dans le but de faire échec à toute discrimination, notamment celle fondée sur la race ou sur l'origine nationale ou ethnique;

L'amendement est rejeté.

M. Jourdenais: Et b) substitution, aux lignes 45 et 46, page 5, de ce qui suit:

PES ou organisations en vue de maintenir, valoriser et promouvoir le multiculturalisme au Canada.

L'amendement est adopté.

Le président: Y a-t-il d'autres amendements à l'article 5?

M. Greenaway: Oui, monsieur le président. C'est l'amendement 24 à l'article 5, lignes 6 à 9 page 6. Je propose que l'article 5 du projet de loi C-93 soit modifié en retranchant les lignes 6 à 9, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

(2) Le Ministre maintient un dialogue permanent avec l'ensemble des provinces et des territoires relativement à la mise en oeuvre de la politique canadienne du multiculturalisme et peut conclure pour sa mise en oeuvre des accords ou arrangements avec toute province ou tout territoire.

L'amendement est rejeté.

Le président: Y a-t-il d'autres amendements à l'article 5?

M. Greenaway: Oui, monsieur le président, l'amendement 25. Je propose que le projet de loi C-93 soit modifié à l'article 5 en retranchant les lignes 6 à 9, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit: